

1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir les dispositions prises par la Coopérative Agricole de Bonneval Beauce et Perche pour le nettoyage des locaux de manutention, locaux de stockage et des galeries c'est à dire le sol, les parois, les chemins de cables, les gaines, les canalisations, les appareils, les équipements, les charpentes et toutes les surfaces susceptibles d'accumuler des poussières.

2. Domaine d'application et responsabilités

Cette procédure s'applique au personnel de l'ensemble des silos (chefs de dépôts, magasiniers, conseillers, remplaçants, intérimaires).
- Le nettoyage des cellules et boisseaux est réalisé à chaque changement de produit, lors du passage en variété pure, lors du passage d'un lot de produit hors contrat en variété filière Bonneval, filière Label Rouge ou filière Fleur de Colza et du passage d'un lot de filière Bonneval en filière Label Rouge.
- Les autres éléments sont nettoyés au minimum 1 fois par an.
Pour des questions de sécurité, un nettoyage est systématiquement réalisé avant et après les interventions de maintenance

- Un "état des lieux" du chargeur sera réalisé avant et après toute utilisation pour la manutention de grains. Le godet est nettoyé au préalable. Ces données sont enregistrées sur une fiche de nettoyage (EN 7.1-7-2).

3. Définitions

4. Informations complémentaires

documents de référence : - Norme ISO 9001 chapitre 7.1 "infrastructures"
- Arrêté du 29 mars 2004 relatif à la prévention des risques présentés par les silos de céréales, de grains, de produits alimentaires ou de tous autres produits organiques dégageant des poussières inflammables- Arrêté type du 28 décembre 2007 concernant le stockage de céréales soumis à déclaration
- Référentiel d'audit CSA-GTP
- Plan de prévention, consignes de sécurité et fiches réflexes applicables dans les silos

5. Diffusion

1 SQ	1 DG	30 SILOS	INF	EXE	DEV	1 ENT
PER	APP	1 CER	LOG	1 SEM		

6. Modifications

28/08/09	Création sous référence PR6.3-6	Indice 00
22/02/10	Extension du champs d'application (Filière Fleur de Colza)	Indice 01
18/02/16	Harmonisation des systèmes qualité dans le cadre de la fusion et nouvelle identification	Indice 03
10/05/17	Prise en compte des exigences de la norme version 2015	Indice 04

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	N. MARTIN
Visa :	NM

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION

